

Les souffrances oubliées des réfugiés

La société civile s'engage pour combler les lacunes de la prise en charge par l'État.

Quelque 40 % des personnes réfugiées en Suisse présentent des troubles psychiques. Des psychothérapeutes engagés ont décidé de ne plus fermer les yeux.

JOËL FREI

Rien ne distingue en apparence ce jeune homme de 17 ans originaire d'Afghanistan, si ce n'est qu'il parle à peine l'allemand, bien qu'il vive depuis déjà trois ans en Suisse. Il ne parvient pas à assimiler l'enseignement dispensé à l'école, dit ne pas se souvenir de comment il en est venu à se réfugier en Suisse. Et parce qu'il s'inflige des mutilations, il suit une psychothérapie avec Sara Michalik, qui a mis en place le projet d'aide aux réfugiés Psy4Asyl dans le canton d'Argovie. Procédant avec précaution, elle s'emploie d'abord à stabiliser l'adolescent, qui lui confiera ensuite avoir été enlevé par des talibans qui ont abusé de lui. Pour la psychothérapeute Sara Michalik, «son traumatisme l'empêchait d'apprendre». Le traitement de ce traumatisme a joué un rôle clé pour permettre au jeune homme d'intégrer cet été une école préparatoire et de bénéficier de perspectives d'obtention d'une place d'apprentissage.

C'est là un exemple parmi tant d'autres qui montre combien la psychothérapie est importante pour le bien-

être des réfugiés, mais également pour leur intégration. La psychothérapie réduit en outre les coûts sociaux. «Un autre jeune homme m'a dit qu'autrefois il était patient mais, qu'aujourd'hui, il devient vite agressif», raconte Sara Michalik. «Sans accompagnement thérapeutique, beaucoup de jeunes se tournent vers l'alcool, ce qui les conduit à la dépendance, voire parfois à la délinquance.»

Longue attente dans les services ambulatoires

Les demandeurs d'asile souffrent souvent de troubles psychiques. Une étude du Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre (AFK) de l'Hôpital universitaire de Zurich rapporte que 41% des demandeurs d'asile examinés souffrent d'au moins une affection psychique, et en particulier de dépression sévère et du syndrome de stress post-traumatique (SSPT). L'auteure de l'étude, Martina Heeren, s'est rendue dans de nombreux centres pour requérants d'asile où elle a conduit, à l'aide d'interprètes, des entretiens cliniques avec des réfugiés. Ce qu'elle a vécu dans les centres de transit l'a profondément marquée. Et lorsque, plus tard, elle est passée de la recherche à la psychothérapie, elle s'est penchée avec son équipe sur les sévères lacunes dans la prise en charge des réfugiés. Elle a fait état des longues listes d'attente dans les services ambulatoires spécifiquement destinés aux réfugiés traumatisés.



Lors d'un événement organisé par Caritas en Suisse centrale, un jeune homme d'Afghanistan peut à nouveau sourire.

Dans son cabinet médical à Zurich, Martina Heeren prêchait des convertis: «Les informations relatives à la crise des réfugiés suscitaient en nous un sentiment d'impuissance. Ce projet nous a permis de mettre nos connaissances à profit et d'apporter une contribution pertinente», explique Suzanne Dietler, pédagogue sociale et psychothérapeute.

Une société civile engagée

On demande parfois à Sara Michalik si elle ne déresponsabilise pas l'État en mettant en place un projet pour les réfugiés. «L'alternative serait de ne rien faire. Tout le monde se décharge de ses responsabilités sur les autres», répond la psychothérapeute argovienne. En développant son projet, elle entend montrer l'importance de la santé mentale des réfugiés. Et il arrive qu'un projet de ce type donne de la visibilité à un problème social urgent et le propulse à l'ordre du jour des services compétents du canton concerné.

C'est le cas du canton d'Argovie. Lorsque, au début de l'année 2016, Sara Michalik a contacté les Services psychiatriques d'Argovie (PDAG) pour se renseigner sur les soins dispensés aux demandeurs d'asile mineurs souffrant de troubles psychiques, le médecin-chef a déclaré qu'il ne disposait pas de spécialistes pour la thérapie, ni d'argent pour les interprètes. En mars 2016, la psychothérapeute a donc fondé le réseau Psy4Asyl

dans le cadre de l'Association des psychologues d'Argovie (VAP) qu'elle préside. Psy4Asyl connaît un succès considérable: en 2017, les 30 spécialistes volontaires du réseau ont accompagné 46 demandeurs d'asile, sans-papiers et réfugiés reconnus. Ils ont consacré plus de 350 heures à travailler directement avec les réfugiés. Si, en plus des prestations thérapeutiques et de conseil, on inclut les nombreux autres services dispensés tels que onze formations continues (par exemple pour les volontaires dans le domaine de l'asile), l'accompagnement individuel, les réunions, l'administration et le travail indirect dans le cadre de la thérapie, le temps de travail fourni atteint 700 heures, ce qui correspond à un montant de 100 000 francs.

Le projet a été relayé par les médias, mettant en lumière la question auparavant négligée de la prise en charge insuffisante des demandeurs d'asile souffrant de troubles psychiques. Aujourd'hui, le discours officiel a changé: «Il faudrait créer des offres spécialisées, et que les thérapeutes s'occupent en priorité des victimes de la guerre et de la torture», a récemment déclaré à l'*Aargauer Zeitung* Wolfram Kawohl, médecin-chef des Services psychiatriques d'Argovie.

Les interprètes communautaires: un vrai atout

La thérapie assistée par un interprète suscite de fortes réserves chez certains psychothérapeutes. Suzanne Dietler, une thérapeute expérimentée en traumatologie, a beaucoup appris à ce sujet: «J'ai dû m'habituer à toujours regarder la cliente, même lorsque l'interprète parle en me regardant.» La «thérapie à trois» ralentit le processus thérapeutique en raison de la médiation linguistique. Mais elle insuffle aussi une nouvelle dynamique au traitement: «L'enfant de deux ans d'une de mes clientes va et vient dans la salle de consultation, s'assied parfois sur les genoux de l'interprète.»

La psychothérapeute Martina Heeren s'appuie davantage sur l'observation des symptômes physiologiques pendant les thérapies assistées par un interprète, car elle ne peut pas toujours intervenir en temps voulu compte tenu du retard lié à la traduction. Un jeune de 17 ans originaire d'une zone de guerre, victime de coups de feu alors qu'il était enfant, avant d'être écrasé par la voiture des tireurs, a montré les premiers signes d'un état dissociatif lorsqu'il a raconté ce qui s'était passé. L'observation a permis à Martina Heeren d'intervenir à temps afin de donner à l'adolescent le soutien nécessaire pour revenir à la réalité: «Lorsqu'on a affaire à des patients traumatisés, il est important de les interrompre quand ils sont en proie à des souvenirs qui les empêchent de contrôler leur communication.» Dans l'ensemble, cette approche a été très positive pour le travail des deux psy-

chothérapeutes du cabinet médical de Zurich. « Les interprètes communautaires jouent un rôle essentiel pour atteindre les objectifs thérapeutiques et constituent un atout dans notre travail », explique Martina Heeren.

Le problème du financement des interprètes

Ces dernières années, des projets de traitement psychothérapeutique des réfugiés ont vu le jour dans différents cantons. Ils se distinguent notamment par le type de financement. Le principal problème auquel sont confrontés tous les responsables de projet réside dans la rémunération des interprètes communautaires. Le réseau argovien Psy4Asyl reçoit de l'argent d'un fonds de loterie pour rémunérer les interprètes spécialisés. À Zurich, les neuf psychologues et médecins spécialistes provenant de trois cabinets peuvent quant à eux facturer leurs réunions via l'assurance-maladie de base. Ils redistribuent ensuite aux interprètes l'argent reçu de la caisse-maladie. Les thérapeutes participant aux projets d'aide aux réfugiés en Argovie et à Zurich travaillent à titre bénévole.

La plupart des cantons ne remboursent pas les frais d'interprétariat, et il n'existe pas de réglementation contraignante au niveau national. Interrogé à ce sujet, Daniel Dauwalder, porte-parole de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), est bien obligé de l'admettre : « Nous n'avons pas de vue d'ensemble détaillée concernant la couverture des coûts dans les différents cantons. Dans le canton de Vaud, par exemple, les coûts sont pris en charge. » Les choses commencent toutefois à bouger dans les hôpitaux et les cliniques psychiatriques. Jusqu'en février dernier, la prise en charge des coûts était réglementée différemment selon le canton et l'institution. Dans la plupart des cas, les cliniques devaient supporter elles-mêmes les frais afférents, parfois avec l'aide des cantons. À compter du mois de mars, les coûts des services d'interprétariat en institution seront pris en charge par les cantons et l'assurance-maladie de base, comme l'indique la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé (CDS).

Au sujet de l'harmonisation du financement dans le secteur ambulatoire, la CDS et l'OFSP renvoient tous deux aux partenaires tarifaires, c'est-à-dire aux prestataires de soins et aux assureurs : « Une solution analogue est en principe également envisageable pour le secteur ambulatoire, mais cette question relève des partenaires tarifaires », écrit l'attaché de presse de l'OFSP.

D'autres projets sont en bonne voie

Pendant ce temps, beaucoup de réfugiés souffrent de troubles psychiques, ce qui entraîne des coûts sociaux élevés. Les psychothérapeutes pleinement enga-

ACCÈS À LA THÉRAPIE

Mettre en place son propre projet

Conditions préalables : titre de spécialiste en psychothérapie, formation et expérience professionnelle suffisante en thérapie des traumatismes, ouverture à d'autres cultures et systèmes de pensée.

Interprètes : la coopération avec des interprètes communautaires professionnels est indispensable pour assurer le succès de la thérapie. Les connaissances nécessaires à cette fin peuvent être acquises dans le cadre de cours.

Financement : comme la réglementation concernant la prise en charge des frais d'interprétariat (secteur ambulatoire) varie d'un canton à l'autre, différents modèles de financement sont possibles. Si le canton ne rembourse pas les frais, on peut s'adresser à des fondations. En cas de travail par délégation, il est possible de payer les interprètes avec les montants remboursés par l'assurance-maladie de base pour la thérapie.

Structures : l'union fait la force. Il est donc judicieux de lancer le projet dans le cadre d'une association, d'en créer une avec des personnes animées des mêmes intentions, ou de s'appuyer sur son équipe (par exemple au sein d'un cabinet médical collectif).

Pour de plus amples informations :

www.vap-psychologie.ch/fachgruppe-psy4asyl
www.papilio-bern.ch
www.trialog.inter-pret.ch
www.osar.ch

gés dans leur mission ne veulent pas attendre que la question du financement des interprètes communautaires soit réglée. Outre les projets d'aide aux réfugiés en Argovie et à Zurich, la rédaction de *Psychoscope* est également au fait des efforts déployés dans les cantons de Soleure, Berne et Lucerne. Tandis que Tamara Steiner sait que l'Association des psychologues de Soleure (VSP) et le canton de Soleure l'appuient en tant que partenaires, la psychothérapeute bernoise Angela Falk a fondé l'association Papilio. Et, à Lucerne, la psychothérapeute Marie-Claire Zingg a mis sur pied un projet d'aide aux réfugiés dans le cadre de l'Association des psychothérapeutes de Suisse centrale (VPZ). ♦